



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°10/2018

En séance du 23 mai 2018 à 16h00, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** (Président : Joachim Rausis)
 - **Comptes 2017** : le Conseil analyse et approuve les comptes 2017 de la Municipalité, du Service électrique et de la Bourgeoisie. Ils seront soumis à l'Assemblée Primaire le 13 juin pour acceptation.
 - **Assemblée Primaire du 13 juin 2018** : le Conseil arrête l'ordre du jour de cette Assemblée Primaire qui se déroulera le mercredi 13 juin à 19h30 à la salle polyvalente de La Proz.

2. **RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTRUCTIONS & PATRIMOINE** (Président : Urbain Gaillard)
Nouvelles constructions, transformations, rénovations, démolitions et autorisations simples : le Conseil traite les dossiers suivants : Lathion Stéphane, pour l'agrandissement du balcon en façade sud à Praz-de-Fort / Luisier Marie-Jeanne pour la pose d'un haut-vent contre la façade ouest à Chamoille / Bochatay Sylviane pour la pose d'un couvert sur la porte d'entrée aux Arlaches / Roy Isabelle pour la réfection de la toiture avec changement de matériaux à La Fouly / Pellouchoud François pour la construction d'un atelier avec bureau et garage à Chez-les-Reuses / Fort Jean-Claude pour la construction d'un cabanon de jardin à Champex-Lac.

3. **DIVERS**
 - **AG des TMR** : Le Conseil accepte d'offrir l'apéritif qui suivra l'assemblée générale du 21 juin prochain à la salle de Podemainge.
 - **Site internet** : le Conseil décide de mandater la société Opointzero pour la refonte complète du site internet de la commune.
 - **Dransgrid +** : Le Conseil décide de l'utilisation du solde financier à disposition en cas de vente du réseau électrique de la commune à la société Dransgrid. Cette proposition sera soumise à l'Assemblée primaire du 13 juin prochain pour décision.
 - **Fête de la musique** : le Conseil répond favorablement à la demande d'autorisation suivante :
 - Arrêt de la musique à : 2h30 le vendredi soir / 2h00 le samedi soir
 - Fermeture des bars et de la cantine à : 2h30 le vendredi soir / 3h00 le samedi soir

Séance levée à 20h10
Orsières, le 25.05.2018

L'Administration communale